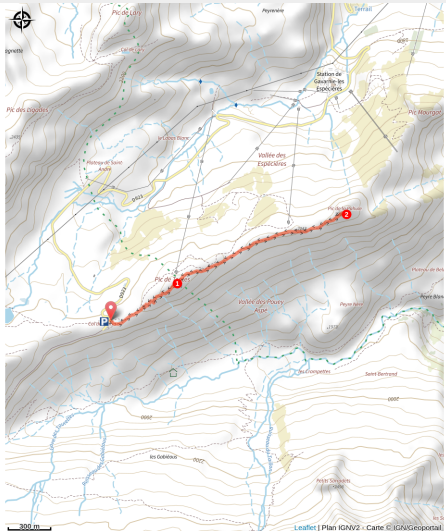


Le pic des Tentes et le Pic de la Pahule

Gavarnie-Gèdre



Sur la crête, en direction de la Pahule ((c) Julien Liron)



Découvrez l'un des points de vue les plus spectaculaires sur le cirque de Gavarnie et la Brèche de Roland !

Infos pratiques

Pratique : A Pied

Durée : 1 h 30

Longueur : 4.1 km

Dénivelé positif : 226 m

Difficulté : Facile

Type : Aller-retour

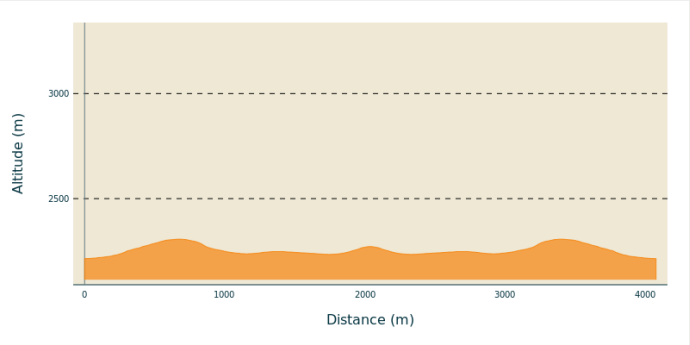
Thèmes : Cols et Sommets, Point de vue et paysages

Accessibilité : En famille

Itinéraire

Départ : Col des Tentes, Gavarnie
Arrivée : Col des Tentes, Gavarnie
Communes : 1. Gavarnie-Gèdre

Profil altimétrique



Altitude min 2214 m Altitude max 2307 m

Voici un itinéraire très facile d'accès qui offre l'une des plus belles vues de la vallée.

1 - Le pic des Tentes

On rejoint rapidement le Pic des Tentes et sa table d'orientation, depuis laquelle on peut observer la Brèche de Roland, le Taillon, le Piméné, le Pic Long, ou encore le Néouvielle, etc.

Le sentier se poursuit sur une large crête panoramique surplombant la vallée sauvage de Pouey Aspé.

2 - Le pic de la Pahule

Point d'orgue de l'itinéraire le sommet arrondi de la Pahule qui offre l'une des vues les plus spectaculaires sur le cirque de Gavarnie.

Vu d'en haut, le cirque offre un visage peu habituel, mais qui permet au randonneur de prendre conscience de la grandeur hors-norme de ce site !

Retour par le même itinéraire.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :

- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
- interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Bureau d'Information Touristique de Gavarnie

Le village, 65120 GAVARNIE

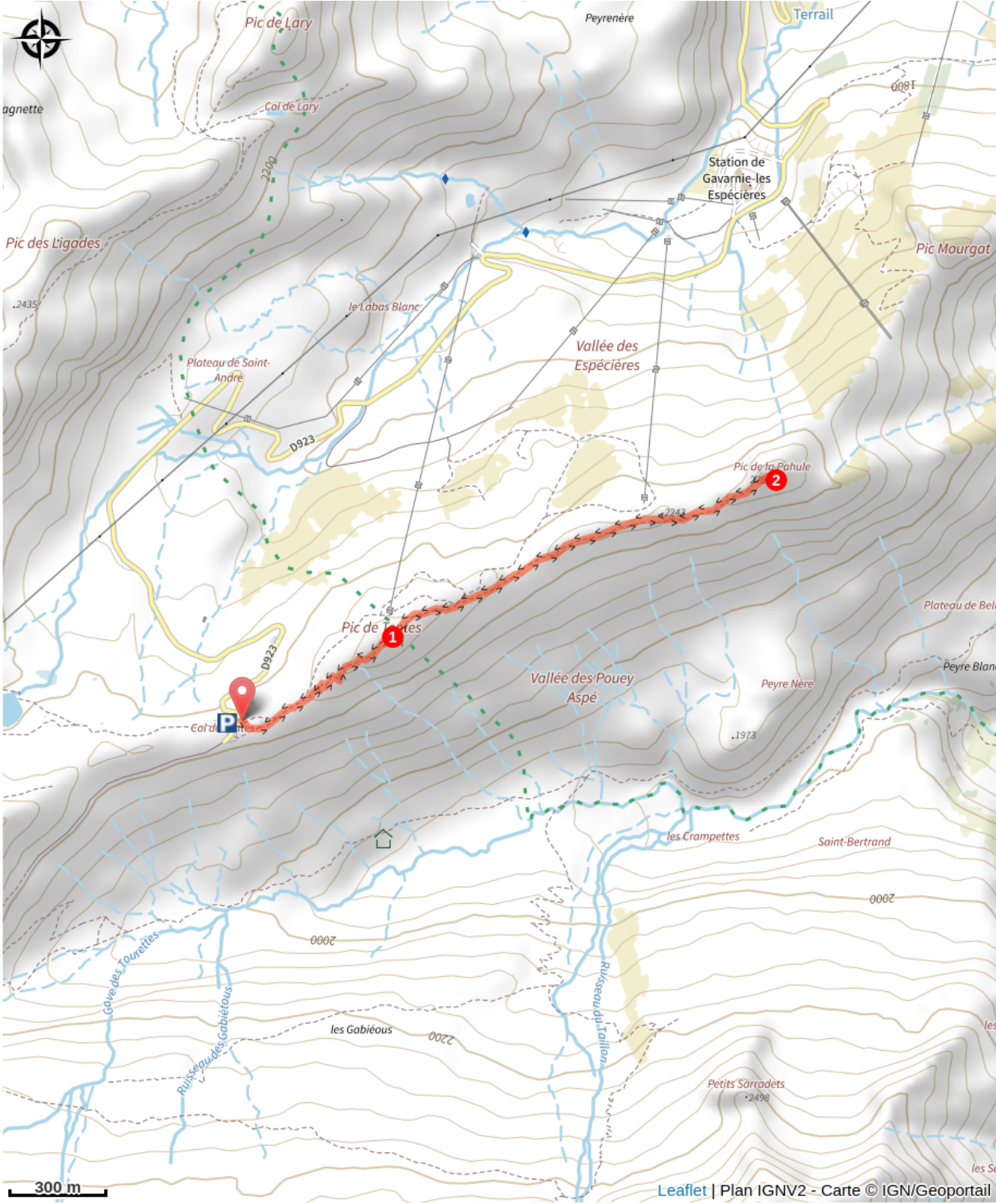
infotourisme@valleesdegavarnie.com

Tel : +33 (0)5 62 92 49 10

<https://www.valleesdegavarnie.com/ete/ma-destination/gavarnie-gedre>



Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

 **En coeur de parc**

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu’il est utile de connaître pour préparer son séjour.
Les chiens y sont interdits, la cueillette est interdite et le bivouac est réglementé.



 **Recommandations**

- Parc national des Pyrénées :

Une partie de l'itinéraire se trouve en zone-cœur du Parc national, **les chiens y sont interdits.**
[> En savoir plus.](#)

Comment venir ?

Transports

Pas d'accès au col des Tentes en transports publics.

Accès routier

Depuis Luz-Saint-Sauveur, remonter la D 921 jusqu'à Gavarnie, via Gèdre. A l'entrée de Gavarnie, continuer à droite sur la route de la station de ski Gavarnie-Gèdre (D 923), à suivre jusqu'à son terminus, le col des Tentes.

ATTENTION : la route du col des Tentes est fermée en hiver et jusque tard dans le printemps (enneigement).
[> Connaître l'état d'ouverture de la route](#)

Parking conseillé

Col des Tentes (nombre de places restreint)

Accessibilité

 En famille